Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 48 (1919)

Heft: 16

Rubrik: Échos de la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Je ne sais où la destinée
Ici et là me conduira ;
Mais vivrais-je encore cent années,
Non, jamais, mon cœur n'oubliera. A. DUMAS.

ÉCHOS DE LA PRESSE

Du journal des Débats : Dans le *Bulletin* de la Société d'Alfred Binet (Psychologie de l'enfant), M. Belot, inspecteur honoraire, rapporte une curieuse expérience. A la Maison des Examens, rue Mabillon, se trouve dans le vestibule une statue de marbre blanc, œuvre du sculpteur Mathurin Moreau. En pleine lumière, non loin de la porte, elle est placée de façon que personne en entrant ne puisse manquer de la voir. « Elle représente, grandeur naturelle, un adolescent assis, le torse nu, la physionomie intelligente et studieuse, gracieusement penchée sur les peintures qu'il crayonne ; à côté de lui, des livres, une équerre de maçon, un fusil enguirlandé de lauriers. » Le titre : *L'avenir,* et le nom de l'auteur sont gravés bien en vue sur le socle.

A 65 examinateurs, familiers de la maison, M. Belot a posé les questions suivantes : « Que représente la statue du vestibule ? — Quel en est le titre ? — En quoi est-elle ? — Quel est le nom du sculpteur ? » Des 65 interrogés, 56 n'ont pas vu la statue ou ne l'ont pas remarquée ; 3 ont gardé vaguement le souvenir d'un enfant ; deux autres ne soupçonnent pas le sujet ; un agrégé de mathématiques s'imagine avoir vu une figure de femme ; de même un agrégé d'histoire, qui précise en parlant d'une Jeanne d'Arc ; un agrégé des lettres se rappelle un enfant avec un fusil, qu'il attribue « à un Gauthier ou à un autre nom très commun ». Seul, un des 65 a répondu à trois questions sur quatre et nommé le sculpteur. Cet Œdipe était encore un mathématicien. Honneur à lui ! il a soutenu le renom des sciences exactes. Mais, avouons-le, le résultat est médiocre : tel qui examine ne gagne pas à être examiné.

M. Belot ne dit point s'il a soumis les candidats à la même expérience, qui eût été d'ailleurs moins probante pour eux. Ne venant qu'une fois ou deux dans la Maison des Examens, et toujours avec le souci de l'épreuve à subir, ils sont tout excusés d'avance s'ils ne songent pas à regarder la statue. Mais M. Belot a renouvelé ses questions devant plusieurs artistes, examinateurs attitrés de la maison. Aucun d'eux n'a rien vu ; aucun de ces peintres, aucun de ces sculpteurs n'avait honoré d'un coup d'œil l'ouvrage d'un confrère.

Poursuivant son enquête, l'inspecteur interrogea alors les employés et agents de service. Ici, le referendum fut plus satisfaisant. Les employés étaient au nombre de 23. Sur le sujet, toutes les réponses, sauf une, furent bonnes ou à peu près. Sur la matière, 15 répondirent : « En marbre. » Cependant, le garçon de bureau, qui essuie chaque matin le chef-d'œuvre, assura qu'il était en bronze et, comme M. Belot esquissait un geste de surprise : « Oh ! moi, ajouta-t-il, tout ce qui m'occupe, c'est de savoir s'il y a de la poussière dessus. » Huit connaissent le titre, quinze l'ignorent ; treize ignorent l'auteur, cinq le nomment ; cinq autres savent qu'il était maire du dix-neuvième arrondissement.

En somme, le personnel de service a battu de plusieurs longueurs tout le corps enseignant. On dira qu'il a plus de loisirs, qu'il passe plus de temps dans la maison, plus de temps surtout dans le vestibule. Peut-être ; mais c'est aussi la preuve,

ajoutée à tant d'autres, que les métiers manuels ou subalternes laissent à ceux qui les exercent une liberté d'esprit, d'observation, de flânerie méditative, que les professions dites intellectuelles tendent à abolir. Le savant, le lettré, le plus humble journaliste, occupé de son travail, si modeste qu'il soit, ne peut s'en évader pour songer à autre chose, tandis que menuisier, savetier, surtout garçon de bureau, il verrait s'ouvrir devant lui les champs illimités du rêve.

L'amusante expérience de M. Belot confirme le mot de l'Evangile : « Ils ont des yeux et ne voient point. » Cela est vrai de la plupart des gens ; questionnez-les sur le dessin ou la couleur de leur papier de tenture ; ils répondront des choses vagues. Le monde sensible existe pour très peu de personnes ; c'est encore une raison de réduire le nombre des statues.

* * *

La composition française à l'école élémentaire, par Jean Clavière. (Revue pédagogique.)

Nul ne met en doute l'utilité pratique de l'enseignement de la rédaction. Dans la vie, les élèves n'auront-ils pas à narrer telle action, à traduire leurs impressions sur tel événement, tel accident, tel incident ? Et cela, ne conviendra-t-il pas de l'exposer avec clarté, avec habileté ?

Composition française, rédaction : exercice scolaire difficile entre tous, dit-on, parce que l'enfant n'a pas d'idées ou que si, par hasard, il en a, il ne sait pas les exprimer. Mais si les idées manquent, ne peut-on en acquérir ? Si le vocabulaire est pauvre, ne peut-on l'enrichir ? Ne peut-on, tout d'abord, habituer l'enfant à se servir de ses sens, le forcer, par des *exercices d'observation,* à noter par écrit les sensations, toutes les sensations que produisent sur lui un objet, un fait désigné ? Ne peut-on ensuite l'habituer à se demander systématiquement : où, dans quel milieu, dans quel décor cet objet se meut-il ? A quel moment l'action se déroule-t-elle ? Quel est l'aspect de cet être ? Quelles impressions exerce-t-il sur les sens ? De tels exercices d'intelligence affinent singulièrement l'esprit de l'enfant et lui font acquérir du *jugement.*

Mais comment ajuster un vocable à ces observations sensorielles ? L'acquisition du vocabulaire devant être intimement liée à l'éclosion des idées, le maître ne se bornera pas à la simple description des objets ; il fera réfléchir les enfants sur « les à-côté des choses », les amènera à entrevoir des rapports entre elles, les convaincra « qu'un objet n'est pas seulement intéressant par lui-même, mais que les rapprochements ingénieux lui confèrent, telle une note dans un accord, une intensité, une vigueur, une chaleur de ton qu'il ne possédait pas en lui-même ».

La lecture expliquée des bons auteurs lui sera d'une aide puissante, et cet exercice appelé la *dictée à trous* qui consiste à faire retrouver aux élèves certains mots qu'on a omis en dictant le texte.

On exigera de l'élève qu'il s'exprime à l'aide de phrases courtes : les phrases qui, au début, ne comportaient qu'une proposition toute simple, s'enrichiront progressivement de compléments : telle phrase d'abord présentée dans la forme affirmative devrait être mise instantanément sous la forme négative, exclamative, interrogative, être transférée du style indirect au style direct ou réciproquement, « ou encore tel nom, si possible, converti en adjectif, en verbe, et la phrase remaniée en conséquence. Rompu à tous ces exercices, l'enfant connaîtrait suffisamment sa langue à l'époque où il termine sa scolarité primaire élémentaire ».

En somme, employons les moyens appropriés et la composition française « rendra ». Cessons d'en faire une œuvre de *mémoire,* n'en faisons pas seulement

une œuvre de *jugement,* mais une œuvre *d'imagination.* Cultivons, disciplinons, corrigeons avec méthode les écarts de cette redoutable et précieuse faculté et nous ferons de la composition française un enseignement éducatif.

* * *

Du *Journal de Genève :*

La commission d'initiative contre le surmenage a tenu sa seconde séance au local de l'Ecole populaire de musique. Composé actuellement de l'auteur du mouvement, M. le professeur Frank Choisy, M. Schenker, maître au Collège, du Dr L. Campiche, qui mena jadis campagne pour la rentrée de 2 heures, de M. Meyer de Stadelhofen, le « Comité indépendant de réforme scolaire », ainsi qu'il s'intitule, ne tient pas à s'organiser en société, mais groupera tous les citoyens désireux de remédier au surmenage constaté dans l'enseignement secondaire. C'est pour obvier à cet inconvénient, qu'après une courte introduction de M. Choisy, tendant à laisser les écoles primaires de côté, M. M. Schenker soumit à l'assemblée un certain nombre de *desiderata* sous forme de postulats. Les voici :

I. *Réduction des programmes* par la suppression, dans chaque branche, de tout ce qui n'est pas absolument nécessaire, et selon le principe : « Il ne faut pas tout apprendre, mais il faut apprendre bien ». (Frank Grandjean.)

II. *Réorganisation du système des examens et des épreuves :*

a) *Suppression des examens* tels qu'ils sont pratiqués actuellement. La promotion des élèves ne doit être basée que sur le travail de l'année, sauf pour le diplôme de maturité.

Les bons élèves seront ainsi tout dispensés de l'examen. Ne seraient astreints à un examen que les nouveaux venus et éventuellement les élèves ayant une moyenne annuelle presque suffisante.

b) *Epreuves :* Pour les branches où cela est possible, par exemple les langues, il n'y a plus d'épreuves annoncées d'avance, mais seulement des interrogations écrites n'exigeant pas de préparation spéciale. Cette réforme est déjà en partie réalisée.

III. *Les cours dictés en classe seront en règle générale supprimés.* Les élèves recevront alors un enseignement plus vivant, ils assimileront la plus grande partie des matières en classe et auront beaucoup moins de travaux à domicile. Cette réforme est déjà en voie d'exécution.

IV. *Surveillance de l'enseignement: :* Certaines personnes qualifiées, par exemple les doyens, pourraient être chargées de seconder la direction de son travail de surveillance. Cela remplacerait le contrôle exercé actuellement par les jurés aux examens.

V. *La discipline* doit devenir plus démocratique par le fait que les élèves seront petit à petit habitués à s'organiser et à exercer eux-mêmes un contrôle sur la bonne marche de la classe.

VI. *Au Collège inférieur,* les branches scientifiques et philologiques ne seront plus enseignées par le même maître, en règle générale. Cette mesure n'équivaut nullement à la suppression des maîtres de classe.

VII. *Maturité.* Il est désirable que l'on arrive aussitôt que possible à reviser le règlement fédéral de maturité de façon à permettre aux élèves des deux dernières classes d'opter pour les branches pour lesquelles ils ont des aptitudes spéciales. Ce dernier postulat est conforme à un vœu formulé par le congrès des professeurs secondaires à Baden, en automne 1916.

La discussion très générale qui suivit et où parents, maîtres et aussi directeurs de nos institutions officielles prirent la parole, a confirmé la nécessité de ne pas

laisser tomber l'idée de ces réunions si heureusement commencées. Plusieurs personnes ont demandé à faire partie du comité qui se réunira à nouveau en septembre.

BIBLIOGRAPHIE

Nos Loisirs. « Revue littéraire ». La France ne possédait pas de revue littéraire à grand tirage. La guerre a fait justice d'une semblable erreur et, plus que jamais, à l'heure où le prix du livre menace d'être prohibitif pour la grande masse de la France qui lit, une revue s'imposait qui apportât au public de France les plus belles œuvres des meilleurs auteurs et des plus parfaits artistes, sous une forme attrayante et à un prix accessible à tous. La Revue *Nos Loisirs*, qui, après cinq ans de guerre, reparaît, transformée et rajeunie, répond à ce but. Son format lui permet de donner, dans ses 32 pages, la matière des plus importantes revues littéraires. Ses nombreuses illustrations en rendent la lecture particulièrement agréable et facile.

Le premier numéro de *Nos Loisirs* a paru le 15 juillet.

Sommaire. — Jean Giraudoux : Adieu à la Guerre. — André Maurois : La conversion du soldat Brommit (Dessins de Bernard Boutet de Monvel). — Georges Duhamel : Elévation et mort d'Armand Blanche (Dessins de Bernard Naudin et de Chavannaz). — Jack London : Le Fils du Loup (Traduit de l'anglais par M.-S. Joubert ; illustrations de Orazi). — Frantz Funck-Brentano : La véritable Histoire de Barbe-Bleue (Reproductions de documents anciens). — Maurice Prax : Initiation à la vie pauvre (Illustrations de J. Hémard). — Claude Farrère : La merveilleuse aventure d'Achmet Pacha Djemal Eddine (Illustrations de Pierre Brissaud).

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — Dans ses séances du 6 et du 12 septembre, le Conseil d'Etat a nommé MM. Ignace Pasquier, à La Roche, et Victor Huguenot, à Essert, instituteurs aux écoles primaires de Treyvaux ; M. Paul Gumy, à Fribourg, instituteur à l'école mixte d'Autafond ; M. Louis Sudan, à Villarepos, instituteur à l'école des garçons de Matran ; M. Pierre Æerschmann, à Planfayon, instituteur à l'école supérieure des garçons d'Alterswyl ; M. Henri Helfer, à Montagny-la-Ville, instituteur à l'école mixte de Ménières ; Mlle Antonie Equey, à Villariaz, institutrice à l'école des filles de Middes ; Mlle Eugénie Magnin, à Fribourg, institutrice à l'école des filles de Vauderens ; M. Jean Berset et Mlles Emerita Piccand et Zélie Hayoz, à Fribourg, instituteur et institutrices aux écoles primaires de Fribourg ; Mlle Joséphine Philipona, à Nuvilly, institutrice à l'école inférieure des garçons de Châtel-Saint-Denis.

M. Delabays, secrétaire du Comité de la Société Fribourgeoise d'Education a été appelé par le Conseil d'Etat au poste de professeur et de secrétaire au Technicum. Nos plus cordiales félicitations.

† *M. Moser.* — Le très regretté défunt a joué un rôle important dans l'école fribourgeoise et dans la vie de plusieurs de nos sociétés locales.

M. Moser était né en 1866. Il était originaire de Stein, canton de Saint-Gall. Porteur d'un brevet saint-gallois, il obtint, en 1883, le brevet fribourgeois et fut nommé instituteur dans les classes allemandes de Fribourg, en 1883 également. En 1888, il obtint le certificat d'aptitudes pédagogiques. Après avoir fonctionné pendant douze ans